



*l'Assemblée
générale*

Bilan d'Activité

un an de mandat **08**



Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et divers gauche de l'Assemblée nationale



Rendre compte de notre mandat à la société, c'est revenir aux sources de la représentation nationale. C'est rappeler que

l'opposition est bien autre chose qu'un "gouvernement de la parole", mais un acteur qui influe sur le destin national. C'est participer à la réhabilitation du rôle du Parlement trop souvent décrié dans notre pays.

Tel est le sens de l'Assemblée générale des parlementaires socialistes, radicaux et citoyens : un Parlement hors les murs qui confronte son travail au regard de la société.

Lors des élections législatives de juin 2007, nous nous sommes présentés devant les Français avec une idée force : construire une République équilibrée pour permettre au pays de sortir de ses difficultés et de se rénover sans se déchirer.

Nous avons tenu parole. Nous avons obtenu de vrais résultats. Alors que le mirage sarkozyen se délitait dans la confusion, les inégalités et la superficialité, le Parlement a été la grande voix de l'opposition.

Sur toutes les grandes questions, la crise économique, le pouvoir d'achat, la durée légale du travail, l'environnement, les libertés, les insti-

tutions, la place de la France dans le monde, nous avons contraint le pouvoir à s'expliquer, à composer voire à reculer. Nous avons constamment cherché à offrir des alternatives à travers le dépôt de propositions de loi ou d'amendements.

Notre opposition a servi. Elle a été utile aux Français. Elle a mis en lumière l'inefficacité et l'injustice du paquet fiscal. Elle a révélé les mensonges des heures supplémentaires, le scandale des niches fiscales, le danger de contamination des OGM, l'impasse de la guerre en Afghanistan. Elle a sauvé la durée légale du travail, empêché des ponctions nouvelles sur les ménages modestes. Et chaque fois que des avancées étaient possibles, chaque fois qu'une réforme pouvait faire progresser le pays comme la rénovation des institutions, nous avons tendu la main, cherché un consensus républicain.

Ces batailles difficiles, souvent obscures, nous les poursuivons sur les inégalités du système de santé qui sont en train de tuer la sécurité sociale ; sur la présidence française de l'Union européenne qui oublie toutes les ambitions sociales. Non la France ne se résume pas à M. Sarkozy et à sa rupture de pacotille. Il existe au Parlement une gauche qui se bat, qui se rénove, qui cherche des chemins nouveaux. Une gauche qui veut concilier solidarité et performance, convictions et résultats. C'est le mandat sur lequel nous avons été élus. A vous d'en juger.

Jean-Marc AYRAULT

Président du Groupe SRC

Les Mercredis du Groupe

Le Groupe se réunit en séance plénière les mardis et mercredis. Lors des réunions du mercredi, les députés débattent de sujets prospectifs sur la base d'auditions de personnalités extérieures. Le débat devant être ouvert et sans aucun tabou, pour la première fois la Présidente du MEDEF ou un ministre d'un gouvernement de droite ont pu s'exprimer devant le Groupe.

Economie

Dans le cadre de nos entretiens parlementaires sur la situation économique de la France, nous avons notamment auditionné l'économiste Thomas Piketty, chercheur à l'Ecole d'Economie de Paris. Après avoir fait la critique du paquet fiscal, il a présenté le défi prioritaire que la France doit absolument relever : l'investissement dans l'avenir et le pari de la connaissance. Il a également ouvert une réflexion en comparant le mécanisme de la Prime Pour l'Emploi (PPE) à celui du Revenu de Solidarité Active (RSA).



Contrat de travail

En avril, afin d'évaluer le projet de loi de modernisation du marché du travail, le Groupe a reçu les partenaires sociaux.

Première invitée, une délégation de la CGT menée par Maryse Dumas. Le syndicat a participé aux négociations mais n'était pas signataire de cet accord qu'il jugeait déséquilibré. Maryse Dumas en a néanmoins reconnu la légitimité, et n'entendait pas demander sa remise en cause.



La semaine suivante, CFDT et FO, syndicats signataires sont venus devant le Groupe expliquer leur vision du texte. Pour Jean-Claude Mailly, il s'agissait d'un « bon accord », les questions touchant à la rupture conventionnelle ou au CDD à objet déterminé ayant été bien encadrées. S'il respectait la légitimité du Parlement dans l'élaboration de la loi, il préférerait que l'équilibre du texte ne soit pas modifié afin de « ne pas ouvrir la porte aux libéraux de l'UMP ». Même regard et même inquiétude à la CFDT. Marcel Grignard et Laurence Laigo ont estimé que l'accord était équilibré et ouvrait de nouveaux champs de négociation.



Nous avons également reçu Laurence Parisot, présidente du MEDEF. Elle a considéré que l'accord était « historique » tant sur la méthode que sur le fond. Elle a appelé à poursuivre et amplifier cette démarche contractuelle avec les organisations syndicales.



RSA

Nous avons auditionné Martin Hirsch, Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté. Cette séance n'a pas dissipé nos inquiétudes concernant l'avenir du revenu de solidarité active. Elle a en revanche été l'occasion pour nous de rappeler que tous les actes du gouvernement visent à raboter les droits sociaux et les moyens pour l'insertion. Nous avons souligné que le RSA, financé par le ré déploiement de la PPE, devenait l'alibi social d'une politique qui ne l'est pas du tout.



Modernisation de l'économie

Deux réunions du Groupe ont été consacrées à des auditions en amont de la loi de modernisation de l'économie (LME). Eric Pilaud, Directeur Général de la Stratégie et de l'Innovation chez Schneider Electric, Emmanuel Leprince, fondateur et Délégué général du Comité Richelieu (organisation créée en 1989 comptant comme adhérents plus de 200 PME innovantes) et trois représentants des petites et moyennes entreprises ont ainsi présenté l'éco-environnement qui à leurs yeux favoriserait le développement des PME.

L'audition suivante a permis d'aborder le volet social du projet de loi, notamment au sein des petites entreprises. Jacky Bontems, secrétaire général adjoint à la CFDT, a fait un point sur les tenants et aboutissants de la LME. Même si tout n'est pas négatif (comme la réduction des délais de paiement ou l'incitation à la reprise d'entreprise), il ne faut pas oublier le volet, très libéral du projet. Approche partagée par Philippe Askenazy, économiste du travail et Directeur de recherche au CNRS. Ce dernier nous a alertés sur

certains dangers de la LME, en particulier le statut de l'auto-entrepreneur.

Affaires Etrangères

Hubert Védrine a été auditionné par le Groupe sur la situation internationale, caractérisée par la fin du monopole des Occidentaux et la montée des pays émergents. Il s'est montré très critique à l'égard de la politique étrangère de Nicolas Sarkozy. Avec la pleine réintégration de l'OTAN et les relations avec certains dirigeants étrangers aux comportements dérangeants s'engage une rupture de la politique étrangère française qui prévalait depuis plus de 50 ans. L'ancien ministre a également été sollicité sur la Chine, l'Iran, ou encore le conflit israëlo-palestinien.



Présidence de l'Union Européenne

Le 1er juillet prochain, la France assurera la présidence tournante de l'Union Européenne. Afin de préparer cette échéance, nous avons auditionné Josef Niemiec, Secrétaire confédéral de la Confédération Européenne des Syndicats. La CES s'inquiète que les questions sociales ne fassent pas partie de l'agenda de la Présidence française de travail fourni par le gouvernement français pour les 6 prochains mois.



Situation économique et sociale

Jacques Delors, ancien ministre socialiste des Finances et ancien Président de la Commission Européenne, aujourd'hui Président du Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale (CERC), a été reçu le 11 juin avec Michel Dollé, rapporteur Général du CERC, pour donner sa vision de la situation économique et sociale de la France. Il a aussi indiqué ce que pourrait être les prochaines étapes du développement de l'Union Européenne.



D

Le texte relatif aux OGM a été l'occasion pour le Groupe SRC de démontrer une fois de plus sa détermination et sa mobilisation, mais aussi le mépris du gouvernement, à l'égard de ce combat visant à rejeter un texte beaucoup trop laxiste.

Quelle position défendent les députés ? Les plantes génétiquement modifiées ne peuvent être acceptées que si elles présentent des avantages certains et si leur éventuelle mise sur le marché n'a pas pour corollaire l'adoption du principe de la brevetabilité du vivant. Or, ces deux conditions ne sont absolument pas réunies. Les plantes OGM actuellement mises en culture ne présentent pas d'avantages décisifs sur le plan économique et posent de véritables interrogations sur le plan de la santé et de l'environnement, alors que le choix d'une culture OGM sans limitation est irréversible.



la majorité. L'amendement 252 d'André Chassaigne, identique à celui du Groupe SRC a été soutenu et adopté par toute la gauche et une partie de la droite. Il précise que les OGM ne peuvent être cultivés que dans le respect « des structures agricoles, des écosystèmes locaux, et des filières de production et commerciales qualifiées

“sans organismes génétiquement modifiés” et en toute transparence». Il était évident que le gouvernement n'allait pas se satisfaire de cette précaution.

Le texte a poursuivi sa navette parlementaire et a été

adopté en deuxième lecture au Sénat. Un sous-amendement des sénateurs UMP à l'amendement 252 a été adopté, qui vidait l'amendement de son contenu. Le texte est revenu en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale mardi 13 mai. Grâce à une très forte mobilisation de l'opposition, une motion de procédure concluant au rejet du projet de loi a été adoptée par 136 voix contre 135. Le bon

sens aurait pu ainsi l'emporter et conduire au retrait du texte. Mais le gouvernement a choisi, dès le lendemain, le « passage en force » en maintenant la poursuite de la discussion sur le projet de loi sans accepter aucun amendement.

Les réserves d'une partie de la majorité ont refait surface lors du vote final sur le texte, finalement adopté avec un faible écart : 289 voix contre 221. Plusieurs députés de droite ont joint leurs voix à celles des députés de gauche en votant contre, ou en s'abstenant. Preuve s'il en fallait que la question des OGM trans-cende les clivages classiques. Un vaste consensus dans le pays existe pour refuser d'entériner des décisions qui pourraient causer des dommages irréversibles pour l'environnement et la santé publique.

Le Groupe SRC a saisi le Conseil constitutionnel de la loi, afin notamment de confronter celle-ci au principe de précaution désormais inscrit dans la Constitution. Dernière tentative pour faire échouer un « texte maudit » potentiellement dangereux, et qui est rejeté par 67% des Français.

Logement : un combat durable

Les députés et sénateurs socialistes, radicaux et citoyens ont choisi de faire du logement l'un de leurs combats prioritaires. Après un dialogue nourri avec les associations de la plateforme DALO (droit au logement opposable), une proposition de loi a été déposée et débattue à l'Assemblée nationale le 1er avril dernier. La majorité UMP n'a pas accepté le passage à la discussion des articles, ce qui équivaut au rejet du texte. La proposition de loi a aussitôt été redéposée au Sénat. Le combat continue !

Les principales propositions des socialistes sur le logement

- Remplacement de l'amortissement Robien par des avantages fiscaux ayant de réelles contreparties sociales en matière de loyers.
- Augmentation effective du budget de l'Etat pour permettre la construction de 120 000 logements vraiment sociaux par an et le rétablissement des crédits de la rénovation des logements sociaux existants.
- Mise en place de garanties pour limiter à 25% la dépense logement des ménages modestes, grâce aux aides logement.
- Un système obligatoire universel et mutualiste de garantie des risques locatifs :
 - pour redonner confiance aux propriétaires et les inciter à la remise sur le marché des logements actuellement vacants.
 - pour sécuriser les locataires dans leurs parcours résidentiels et réduire les discriminations à l'entrée du logement.
- Obligation de construction de 30% de logements sociaux dans tous les programmes de plus de 1000 m2 de shon, dans les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU et de 50% dans les communes en constat de carence.
- Création d'un droit de préemption spécial et prioritaire pour l'Etat, de telle sorte qu'il puisse effectivement se substituer aux communes en constat de carence

D



Hausse des prix, faiblesse des salaires et des revenus, développement de la précarité, explosion des déficits publics, déficit record du commerce extérieur, tel est le triste bilan d'une politique économique et sociale qui devait créer un « choc de confiance » dans notre pays. Les fausses promesses sont désormais de vraies injustices.

La loi TEPA, première loi du quinquennat présentée à l'Assemblée nationale, a mis en œuvre les principales mesures fiscales promises pendant la campagne électorale : exonération des droits de succession pour les gros patrimoines, bouclier fiscal et allègement d'ISF, défiscalisation des heures supplémentaires. Le « paquet fiscal » n'est pas une simple erreur de communication, c'est le symbole des erreurs et des injustices.

Le Président de la République et la majorité ont gâché dès le début du quinquennat toutes les marges de manœuvre au profit des plus favorisés.

Paquet fiscal

Les députés du groupe SRC n'ont cessé, dès la session extraordinaire de juillet 2007, de dénoncer cette politique qui encourage la rente et les gros patrimoines au détriment des salariés et des retraités. Désormais, la responsabilité du Président de la République et de la majorité est incontestable. Elle a pu être mise en lumière tout au long de l'année qui vient de s'écouler.

Dès l'été 2007, Nicolas Sarkozy est apparu comme le Président des promesses qu'il ne pouvait pas tenir.

Le Président de la République a voulu faire croire qu'il suffirait de travailler plus pour gagner plus, comme si cela dépendait de la seule volonté des salariés. L'étude de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, parue en avril 2008, a démontré les effets d'aubaine d'une loi coûteuse et non efficace. Ce sont au total 4,1 milliards d'euros que l'Etat dépensera pour qu'une partie des salariés bénéficient de 3,78 milliards d'Euros de pouvoir d'achat supplémentaire.

Franchisés

Les députés du groupe SRC ont multiplié les interventions pour débattre à l'Assemblée

nationale des conséquences du « paquet fiscal », pour refuser les franchises médicales et pour démontrer que d'autres solutions justes et équilibrées, ne concernant pas seulement quelques privilégiés, étaient possibles pour favoriser l'emploi et le pouvoir d'achat, pour lutter contre la hausse des prix.



Redevance

Lors de la discussion budgétaire, les députés SRC ont découvert que 800 000 personnes âgées aux revenus modestes devaient en 2008 payer la redevance, alors qu'elles en étaient exonérées jusqu'à présent. Sous la pression, le gouvernement et la majorité ont finalement renoncé.

Prix de l'énergie

Le 29 novembre 2007, alors que le prix du baril de pétrole atteignait 95 dollars, le Groupe a inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée sa proposition de loi visant à soutenir le pouvoir d'achat des ménages face à la hausse des prix des carburants. En mettant à contribution les compagnies pétrolières, l'adoption de cette proposition aurait permis la mise en place du chèque transport inspiré du chèque déjeuner.

Le jour du débat en séance publique de notre proposition de loi, Nicolas Sarkozy a tenté de reprendre l'initiative sur ce qui avait fait le succès de sa campagne électorale, en annonçant le rachat des jours de RTT, le versement d'une prime exceptionnelle dans les entreprises de moins de 50 salariés. Pour les salariés modestes, pour les retraités, pour aider les familles en difficulté, il n'y avait toujours rien... Un projet de loi pour le pouvoir d'achat, reprenant ces différentes annonces a été discuté en urgence avant Noël. Mais au total, le Président de la République a dû reconnaître son impuissance et admettre que les caisses ont été vidées dès le début du quinquennat.

Le gouvernement et la majorité ont constamment nié l'impasse économique et budgétaire. Avant les élections municipales et cantonales, le Premier ministre se dérobaît au débat et refusait de reconnaître que la situation était plus dégradée que prévue, maintenant, contre l'avis des instituts de conjoncture, les hypothèses économiques de la loi de finances pour 2008.

Transparence budgétaire

Un débat de vérité a eu lieu dans l'hémicycle le 27 mars 2008, dans le cadre de l'ordre du jour réservé au groupe SRC. Malgré les dénégations, le gouvernement n'a pu masquer le coût du « paquet fiscal » : en 2007, l'augmentation de 5,6 milliards du déficit de l'Etat, en 2008, l'annulation de 3,5 milliards de dépenses publiques et le gel de la même somme.

Face à la hausse des prix des produits de première nécessité, des produits alimentaires, des carburants, des loyers, le gouvernement et sa majorité ne proposent rien d'autre que la dérégulation prônée notamment par le rapport Attali. La loi de modernisation de l'économie propose principalement de faciliter l'implantation des grandes surfaces et des magasins de hard discount.

Salaires

Depuis un an, rien n'a été fait pour répondre aux véritables raisons de la faiblesse du pouvoir d'achat des Français dans notre pays, à savoir la faiblesse des bas et moyens salaires et des retraites.

La nouvelle annonce de Nicolas Sarkozy de lier exonérations de cotisations sociales et ouverture des négociations salariales n'aura aucun effet sur l'augmentation des salaires. Les socialistes proposent de lier les exonérations aux efforts effectifs, pas à la simple tenue de négociations

D

Depuis un an, les socialistes font des propositions concrètes au Parlement pour apporter des réponses durables et immédiates pour le pouvoir d'achat de tous les Français dont les difficultés s'accroissent de jour en jour

Augmenter les revenus :

- majoration de 50% de la PPE
- revalorisation forte des petites retraites
- conférence salariale pour augmenter SMIC et rémunérations
- exonérations de charges sociales liées aux augmentations de salaires
- lutte contre le développement de l'emploi précaire

Baisser les prix des produits de première nécessité :

- baisse de la TVA sur les produits alimentaires
- répercussion sur les consommateurs des marges de la grande distribution

Diminuer le coût du logement :

- encadrement de tous les loyers et revalorisation des aides au logement
- plafonnement des taux variables sur les crédits immobiliers
- respect des 20% de la loi SRU pour faciliter l'accès au logement social

Donner des vrais droits aux consommateurs :

- création d'une «action de groupe» permettant aux consommateurs de se regrouper pour obtenir une juste indemnisation des préjudices subis

Maîtriser les coûts de l'énergie :

- généralisation du chèque transport à tous les salariés

Supprimer les franchises médicales

Ces mesures sont financées :

- prélèvement exceptionnel sur les compagnies pétrolières
- suppression du bouclier fiscal et des exonérations accordées aux grosses successions
- suppression de l'exonération de TIPP dont bénéficie le transport aérien
- suppression du dispositif de Robien dans l'immobilier
- contribution sur les revenus tirés des stocks options

Toutes ces mesures d'application immédiate doivent être complétées par des efforts en faveur de l'éducation, de la recherche et de l'innovation.

D

En 2004, la franchise de 1 euro sur les consultations et les actes médicaux

avait été présentée comme le moyen d'atteindre l'équilibre des comptes. Les déficits sont toujours là malgré les remboursements et les prélèvements



supplémentaires.

En 2008, avec la franchise sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires, un pallier a été franchi. Désormais, plus une personne

est malade, plus elle doit payer pour sa santé.

Non les franchises médicales ne responsabilisent pas les assurés sociaux. Les personnes atteintes de maladie chronique, celles en situation de handicap, n'ont pas le choix. Elles ne sont pas responsables de leur maladie.

Non les franchises médicales ne permettent ni de financer la lutte contre la maladie d'Alzheimer et le cancer, ni de développer les soins palliatifs. Le gain attendu de 850 millions d'euros est bien en deçà des enjeux.

En choisissant de taxer les malades, le

Président de la République et la majorité ont choisi délibérément de revenir sur les principes fondamentaux de la protection sociale et de renoncer à l'égal accès aux soins de tous les assurés sociaux.

Ces arguments défendus par les députés du groupe SRC sont aujourd'hui incontestables. Même le Conseil constitutionnel, qu'ils ont saisi, a souligné les dangers pour l'égalité si le montant des franchises venait à augmenter.

Une seule conclusion s'impose : la suppression des franchises.

Travail - Emploi : Attention DANGER

Parmi les promesses électorales de Nicolas Sarkozy figurait en bonne place l'instauration d'un contrat unique inspiré du contrat "nouvelles embauches" se substituant au CDI. Les députés du groupe SRC ont examiné toutes les dispositions à la lumière de la volonté de la droite de rendre le droit du travail toujours moins contraignant pour les entreprises et d'individualiser les relations entre salariés et son employeurs.

Aujourd'hui, les trois quarts des embauches font l'objet de contrats à durée déterminée ou d'intérim. Le temps partiel subi et la précarité se développent. La course au moins disant social s'accélère depuis un an. L'accord signé par les partenaires sociaux sur le marché du travail a permis de limiter la casse.

L'abrogation du contrat "nouvelles embauches", dans l'accord interprofessionnel sur le marché du travail puis dans la loi, ponctue la fin d'un combat mené par les socialistes depuis juin 2005. L'adoption de notre amendement ouvrant les allocations chômage au salarié dans le cadre d'une procédure de rupture conventionnelle permet de concrétiser dans la loi un droit essentiel que les partenaires sociaux avaient négocié, mais que le gouvernement et la majorité avaient préféré oublier dans la loi.

Malheureusement, aux côtés de ces quelques avancées, les députés SRC ont sans cesse dénoncé les mauvais coups qui se sont succédés tout au long de l'année :

- Recours aux heures supplémentaires laissant les chômeurs à la porte des entreprises et organisant la concurrence

entre salariés sans faire passer à temps plein ceux qui ne le sont pas.

- Limitation des conditions d'exercice du droit de grève.

- Recodification du droit du travail faisant passer du domaine de la loi à celui du règlement un tiers des dispositions du code. Par un simple décret des pans entiers du code du travail pourront être révisés, sans recours à la loi et donc sans débat public.

- Culpabilisation des chômeurs sous la pression des « offres raisonnables d'emplois » et fusion ANPE-UNEDIC pour mieux les faire sortir des statistiques.

- Diminution drastique du nombre de contrats aidés dans le cadre du budget pour 2008 remettant en cause toutes les politiques d'insertion en faveur des jeunes sans qualification ou des chômeurs en fin de droits.

- Revenu de solidarité active tel qu'il est expérimenté, ne concernant finalement que celles et ceux qui sont le moins éloignés de l'emploi, et laissant de côté



les plus exclus faute d'action globale en faveur du logement, de la santé et de la formation.

- Ouverture le dimanche accordée aux magasins d'ameublement avant une généralisation à tous les commerces prévue avant la fin de l'année.

La liste est déjà longue, mais elle risque d'être rapidement complétée par une formule de temps de travail à la carte, entreprise par entreprise, voire salarié par salarié, où les seules limites à la durée du travail seront dictées par la concurrence.

Abroger les 35 heures interdirait à la droite de continuer d'en faire le bouc émissaire de tous les maux de la société française. Par conséquent, sans remettre en cause la durée légale du travail, tout sera fait pour la contourner dans un rapport de forces le plus défavorable possible au salarié.

Au cours de la session extraordinaire de juillet 2008, les députés du groupe SRC mèneront avec détermination le combat contre cette remise en cause sans précédent des droits sociaux protecteurs du repos et de la santé des salariés.

La politique étrangère censurée !

Preuve de la faible estime qu'il porte aux parlementaires français, c'est devant la Chambre des Communes britannique que Nicolas Sarkozy a choisi d'annoncer en mars l'envoi de renforts français en Afghanistan. Cette décision prise sans concertation et en contradiction avec les propos du candidat Sarkozy a été suivie d'un débat que nous avons longuement réclamé mais inutile puisque non suivi d'un vote.

Suite à l'annonce simultanée de réinté-

grer la France dans le commandement intégré de l'OTAN, nous avons décidé de déposer la première motion de censure du quinquennat.

Personne ne peut nier l'importance de ces choix, ni contester les changements d'orientation qu'ils représentent ; chacun mesure leur



portée sur notre politique étrangère et notre stratégie de défense.

Il s'agit d'une double rupture : rupture dans l'usage de nos forces en Afghanistan, rupture avec le consensus existant sur l'OTAN dans notre pays depuis 1966. La motion de censure n'a certes recueilli que les voix (insuffisantes) de l'opposition mais elle a permis d'alerter les Français sur une dérive inquiétante.

Les Propositions de Loi du Groupe

Proposition de loi constitutionnelle n°86 relative aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale en matière économique

Proposition de loi n° 143 visant à assurer la stricte compensation des charges engagées par les départements au titre du versement du revenu minimum d'insertion

Proposition de loi n° 207 relative au Comité des finances locales et modifiant le code général des collectivités territoriales

Proposition de loi constitutionnelle n° 290 relative à l'article 39 de la Constitution et à la priorité reconnue au Sénat en matière de projet de loi relatif à l'organisation des collectivités territoriales

Proposition de loi n° 324 relative à l'introduction de l'action de groupe en France

Proposition de loi n° 357 relative à l'extension du régime de retraite complémentaire obligatoire aux conjoints et aides familiaux de l'agriculture

Proposition de loi n° 370 visant à abroger l'article 89 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (examinée le 27/11/07)*

Proposition de loi n° 371 visant au contrôle de la vente et de l'utilisation des mini-quads, mini-motos, et engins assimilables

Proposition de loi n° 391 relative à l'interdiction de présence d'organisme génétiquement modifié dans la production des produits agricoles bénéficiant d'un signe d'identification de la qualité ou d'une appellation d'origine

Proposition de loi n° 403 visant à soutenir le pouvoir d'achat des ménages face à la hausse des prix des produits pétroliers et à développer les modes de transport alternatifs (examinée le 23/11/07)*

Proposition de loi n° 478 sur la peine et le service public pénitentiaire

Proposition de loi n° 553 visant à la reconnaissance et à l'indemnisation des personnes victimes des essais ou accidents nucléaires

Proposition de loi constitutionnelle n° 559 visant à supprimer le mot « race » de l'article premier de la Constitution

Proposition de loi n° 585 visant à aménager les conditions d'exercice de la parentalité

Proposition de loi n° 586 visant à ouvrir le mariage aux couples de même sexe

Proposition de loi n° 646 visant au renforcement des droits des assurés

Proposition de loi n° 651 visant à requalifier les contrats de travail "nouvelles embauches"

* Les propositions de loi en rouge et en gras sont celles qui ont été examinées lors des séances d'initiative parlementaire programmées par le Groupe SRC



Proposition de loi n° 656 visant à permettre aux personnes désirant des obsèques civiles d'avoir le droit à une cérémonie dans un lieu décent

Proposition de loi constitutionnelle n° 657 tendant à la reconnaissance des langues régionales

Proposition de loi n° 710 visant à promouvoir la laïcité dans la République

Proposition de loi n° 737 visant à donner un logement adapté à chacun et abordable à tous (examinée le 1/04/08)*

Proposition de loi n° 763 tendant à améliorer l'information du Parlement par la promotion d'études de genre afin de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes

Proposition de loi n° 808 sur le service universel à haut débit

Proposition de loi n° 851 relative aux conditions de l'élection des sénateurs (examinée le 20/05/08)*

Proposition de loi n° 852 relative au respect du pluralisme dans les médias audiovisuels et prenant en compte le temps de parole du Président de la République (examinée le 22/05/08)*

Proposition de loi n° 932 visant à l'instauration de mesures de réparation en faveur des orphelins de la guerre de 1939-1945 pupilles de la Nation

Proposition de loi n° 933 relative aux plans de soins coordonnés des malades chroniques et des bénéficiaires du régime des affections de longue durée

Les Propositions de Loi des députés radicaux

Proposition de loi n°470 visant à renforcer la prévention contre le VIH et les hépatites et à permettre un meilleur accompagnement des malades

Proposition de loi n°553 visant à la reconnaissance et à l'indemnisation des personnes victimes des essais ou accidents nucléaires.

Proposition de loi n°529 relative à la reconnaissance officielle de la date anniversaire du cessez-le-feu du 1er mars 1962 comme journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combattants du Maroc et de Tunisie.

Proposition de loi n°793 tendant à généraliser l'assurance récolte obligatoire

Les Commissions d'enquête du Groupe

Proposition de résolution n° 110 tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'utilisation du chlordécone, du paraquat et des autres pesticides dans l'agriculture martiniquaise, guadeloupéenne et guyanaise et ses conséquences sur les sols et la ressource en eau, sur les productions animales et végétales ainsi que sur la santé publique (non examinée)

Proposition de résolution n° 150 tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de la libération des infirmières bulgares en Libye et sur les accords franco-libyens (créée le 11/10/07)

Proposition de résolution n° 168 tendant à la création d'une commission d'enquête sur les pratiques de dopage dans le sport (non examinée)

Proposition de résolution n° 297 tendant à la création d'une commission d'enquête sur les causes et les conséquences de la pollution du fleuve Rhône et des autres fleuves et canaux du territoire par les PCB (non examinée)

Proposition de résolution n° 298 tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle et le contrôle exercés par l'Etat sur l'évolution de l'actionariat au sein d'EADS depuis novembre 2005 (non examinée)

Proposition de résolution n°348 tendant à créer une commission d'enquête concernant les conditions de sécurité des pratiques de radiothérapie (non examinée)

Proposition de résolution n° 942 pour une commission d'enquête sur les conditions de formation et les mécanismes d'évolution des prix de l'énergie (non examinée)

Les Commissions d'enquête des députés radicaux

Proposition de résolution n°577 tendant à créer une commission d'enquête relative aux délocalisations fiscales

Les saisines du Conseil constitutionnel par le Groupe

- loi renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs

- loi en faveur du travail de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA)

- loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres

- loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile

- loi de financement de la sécurité sociale pour 2008

- loi relative à la codification du code du travail

- loi relative à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental

- loi relative aux organismes génétiquement modifiés

Ces victoires contre l'arbitraire

Les tests ADN

Un dispositif désactivé par le Conseil constitutionnel grâce à la saisine du Groupe

Lors de l'examen de la loi « immigration », le Groupe SRC s'est farouchement opposé aux attaques menées frontalement par la droite contre des droits essentiels tels que, notamment, celui de vivre en famille.

Il a déféré la loi au Conseil constitutionnel, contestant notamment l'obligation de procéder à des tests ADN pour vérifier les filiations contestées dans le cadre du regroupement familial.

Le Conseil a introduit des réserves

d'interprétation telles qu'elles ont vidé en grande partie le dispositif de sa substance. Il a ainsi considéré que la filiation de l'enfant

étranger reste soumise à la loi personnelle de la mère étrangère et que tous les modes de preuve reconnus par la loi pourront être utilisés. Il a estimé par ailleurs que ce texte ne dispensait pas les autorités diplomatiques ou consulaires de vérifier, au cas par cas, sous le contrôle du juge, la validité et l'authenticité des actes d'état civil produits et qu'il ne saurait y avoir de recours systématique aux tests ADN.

Cette réserve juridique limite la portée de la loi même si nous aurions préféré la censure de l'article. Il reste que les délais pour procéder à un regroupement familial seront indéfiniment accrus et que nous condamnons le principe même de cette inacceptable stigmatisation des étrangers.

Rétention de sûreté La loi de défiance

La loi relative à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental du 21 février 2008 a institué la rétention de sûreté, mesure contre laquelle s'est élevé le Groupe SRC.

Les socialistes se sont toujours placés du côté des victimes. Les interventions du Sénateur Robert Badinter, ancien Garde des Sceaux lors des débats parlementaires ainsi que les lois d'inspiration socialiste comme la loi relative à la lutte contre les violences sexuelles et celle sur la présomption d'innocence sont là pour en témoigner. Contrairement aux accusations de la majorité, nous ne nous plaçons pas du côté des criminels. Nous ne croyons tout simplement pas à l'efficacité de la loi instituant la rétention de sûreté.

L'esprit même du texte n'est pas acceptable. Il entérine le principe de « la peine après la peine » consistant à enfermer des personnes pour ce qu'elles pourraient faire et non pour ce qu'elles ont fait. Il s'agit bel et bien d'un enfermement préventif. Lors de la discussion du projet de loi intervenue en janvier, les députés du groupe SRC ont dénoncé cette brèche contraire aux principes fondamentaux de notre droit pénal.

Acter l'enfermement d'individus après leur peine pour un temps indéfini revient à ne pas s'occuper de leur traitement et à renoncer à les réintégrer dans la société. Les socialistes ont insisté à maintes reprises sur la nécessité d'une prise en charge dès le premier jour d'incarcération, mais ils n'ont pas été écoutés.

Le gouvernement a refusé de prendre en compte le savoir-faire d'autres pays comme les Pays-Bas ou le Canada qui connaissent les mêmes problèmes que la France, mais ont trouvé des réponses différentes, plus adaptées aux condamnés et qui ne remettent pas en cause des principes intangibles.

Notre opposition à cette mesure a été sérieuse et motivée tout le long des débats parlementaires, se prolongeant par la saisine du Conseil constitutionnel. Ce dernier a censuré la disposition rendant rétroactive la rétention de sûreté. Nicolas Sarkozy, mécontent de cette décision et souhaitant une application immédiate de cette mesure, a aussitôt demandé au Premier Président de la Cour de Cassation Vincent Lamanda de faire des propositions. Celui-ci a rendu son rapport début juin, qui ne fait que souligner la nécessité et l'urgence de consacrer plus de moyens et d'effectifs pour le suivi des condamnés: des demandes que nous n'avons cessé de formuler pendant les débats.

Le respect des Droits de l'Homme

Le candidat Sarkozy nous l'avait dit : jamais il ne ferait passer les droits de l'homme au second plan. Il n'aura suffi que de quelques mois pour que cette promesse soit oubliée. Sous couvert de réalpolitik et de pragmatisme, le Président a modifié la diplomatie française, lui faisant prendre une tournure jamais vue. Dès décembre, Muammar Khadafi était accueilli en grandes pompes à l'Elysée. Même s'il faut favoriser un contact avec les chefs d'Etat désireux de normaliser leurs rapports, était-il réellement nécessaire de lui faire tant d'honneur ? On n'ose d'ailleurs lier cette visite à la libération des infirmières bulgares par les Libyens intervenue quelques mois plus tôt.



En ce qui concerne les JO de Pékin, cafoillage et flottement ont tenu lieu de position

officielle. Personne ne semblait vraiment s'offusquer de la situation des droits de l'homme en Chine en général et au Tibet en particulier, indigne d'un état hôte des jeux olympiques. Lors du passage de la flamme olympique à Paris devant l'Assemblée Nationale, nous avons choisi de faire clairement entendre notre position en déployant une banderole « Pour le respect des Droits de l'Homme en Chine », afin de rappeler que la France d'aujourd'hui, ce sont aussi et avant tout des élus qui restent fidèles aux valeurs de la patrie des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Centres de rétention Mobilisation des députés SRC

Les Centres de Rétention Administrative (CRA) de la région Ile-de-France ont connu, depuis la mi-décembre, des mouvements de protestation et de violence inquiétants. Les protestations ne sont pas sans lien avec la politique absurde et inhumaine des quotas d'expulsions fixés à 25 000 par an. Les tensions observées dans les CRA sont également dues aux conditions d'interpellation des étrangers. Les arrestations se sont notamment étendues à des personnes présentes en France depuis

de nombreuses années et parfaitement intégrées. Enfin, la Cimade, dans l'exercice de sa mission d'accompagnement des étrangers, a constaté un certain nombre de problèmes dans les centres : recrudescence des tentatives de suicide et d'automutilation, enfermement des familles et des enfants, rétention de personnes

malades...

Des députés du Groupe SRC se sont rendus en janvier et en février 2008 dans des CRA et ont rencontré des situations inhumaines préoccupantes.

Par ailleurs, des difficultés d'accueil et d'accès aux droits ont été relevées dans

les zones d'attente où sont maintenus les étrangers non admis sur le territoire notamment. Il était urgent que la représentation nationale se saisisse de ce dossier. C'est pourquoi, le Groupe SRC a demandé et obtenu le 16 avril la création d'une mission d'information parlementaire sur les CRA et les zones d'attente.

Discrimination : 50 propositions

Un groupe de travail animé par les députés George Pau-Langevin et Christophe Caresche a présenté 50 actions concrètes de lutte contre les discriminations liées à l'origine, réelles ou supposées

1. S'attaquer de front à la discrimination dans l'emploi (14 propositions)
2. Refuser les discriminations dans l'accès au logement (4 propositions)
3. Promouvoir l'égalité des chances à l'école (3 propositions)
4. Affirmer de nouveaux principes constitutionnels (2 propositions)
5. Faire appliquer la loi dans les services de l'État (2 propositions)
6. Faire des collectivités territoriales les moteurs de la lutte contre discriminations (5 propositions)
7. Renforcer les moyens de la HALDE (5 propositions)
8. Lancer une campagne de communication et de formation offensive et durable sur les discriminations (7 propositions)
9. Montrer l'exemple dans le secteur politique (1 proposition)
10. Mieux connaître les discriminations (7 propositions)

10 Domaines
50 Propositions

5 mesures
Phares

- Prendre en compte dans les critères d'attribution des marchés publics la politique menée par l'entreprise en matière de lutte contre les discriminations et prévoir la possibilité pour le juge d'interdire, à titre de peine complémentaire, l'accès aux marchés publics pendant 3 ans aux entreprises condamnées pour discrimination.
- Revoir la liste des 7 millions d'emplois du secteur public et privé actuellement fermés aux étrangers.
- Lancer une expérimentation sur l'anonymisation des dossiers des demandeurs de logements sociaux.
- Face au désengagement de l'État, faire des collectivités territoriales socialistes les moteurs de la lutte contre les discriminations en s'appuyant sur les bonnes pratiques existantes.
- Permettre des enquêtes sur des données subjectives, comme celles fondées sur le "ressenti d'appartenance", tout en refusant tout référentiel ethno-racial défini a priori.

Education : Agir pour l'école de la réussite

Les députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche s'attachent à défendre et promouvoir le service public de l'Éducation nationale menacé par la politique menée par le Président de la République et la majorité : suppression massive de postes, réforme des programmes dans le primaire, financement des écoles privées, précarité et inégalités dans l'enseignement supérieur.



Ils se sont opposés à la suppression de 11 200 postes et aux heures supplémentaires défiscalisées prévues pour la rentrée de septembre 2008, dont 8 800 dans les collèges et les lycées. Le mouvement de contestation et de mobilisation dans les collèges et les lycées traduit le malaise des enseignants, des élèves et de leurs parents face aux suppressions de postes et de filières, face aux fermetures de classes.

Le nombre de postes est adapté de façon aveugle à la démographie scolaire sans tenir compte du manque de moyens humains et matériels qui en découlent. Les conditions d'enseignement se dégradent pour les élèves et les enseignants : surcharge des classes, problèmes de remplacement des enseignants, suppression d'options et de filières.

Les suppressions massives remettent en cause l'égalité des chances. Les promesses de la campagne électorale sont abandonnées. Le doublement des classes dans les ZEP, le soutien scolaire, les remplacements de courte durée seront de plus en plus difficiles à assurer dans les établissements. Désormais, l'heure est à la provocation, comme en témoigne l'annonce par le Président de la République d'un service d'accueil dans les écoles à la charge des communes, le soir même d'une journée d'action contre

les suppressions de postes.

Dans une lettre ouverte du 27 mars 2008 au ministre de l'éducation nationale, les députés du groupe SRC ont souhaité que soit présenté le plus rapidement possible un collectif budgétaire pour que la rentrée 2008 se déroule dans de bonnes conditions. Les moyens dilapidés dans le cadre du « paquet fiscal » de l'été 2007 font cruellement défaut.

Les députés du groupe SRC ont souhaité écouter et apporter leur soutien aux lycéens, aux enseignants aux parents d'élèves et à tous les acteurs de la communauté éducative en se rendant à leur rencontre dans toute la France.

Les députés du groupe SRC ont également reçu le 1er avril 2008 les représentants du collectif des 19 organisations s'opposant à la réforme des programmes scolaires dans le primaire. Avec cette réforme, les bases de l'apprentissage sont établies sur la répétition et le par cœur, il n'est plus question d'autonomie, d'esprit d'initiative et de pensée critique



des élèves. Ce sera la fin d'une pédagogie adaptée à chaque enfant au profit d'une instruction uniforme.

Le Président de la République annonce que l'échec scolaire sera divisé par trois, alors que ce projet va accroître les inégalités entre les enfants.

Le 27 Novembre 2007, le Groupe SRC a inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée sa proposition de loi demandant l'abrogation de cet article 89. Cette démarche s'inscrit

dans le cadre de notre action pour promouvoir la laïcité. Si cette proposition avait été adoptée, elle aurait mis un terme au déséquilibre de financement entre écoles publiques et écoles privées.

Lors du mouvement étudiant, les députés du groupe SRC ont reçu les principales organisations syndicales étudiantes qui souhaitaient que soient apportés des moyens financiers supplémentaires dans un cadre pluriannuel aux problèmes de précarité, de logement et d'échec en premier cycle.

Ces revendications légitimes des étudiants font écho aux arguments défendus par le groupe SRC lors du débat parlementaire de juillet 2007 sur la loi relative aux libertés et responsabilités des universités. A cette occasion, les députés du groupe SRC ont souligné l'importance d'une réforme des universités prenant en compte une meilleure péréquation des moyens entre les établissements et apportant des réponses concrètes à la question de la précarité des étudiants.

La réforme des Institutions (1ère lecture AN): Un pacte démocratique ?



Les socialistes ont voté contre le projet de loi en première lecture à l'Assemblée nationale. A ce stade, rien n'est définitif et il convient de laisser la navette se poursuivre. Ce n'est qu'à l'issue de ce processus que le groupe SRC déterminera son vote final au regard des avancées obtenues.

Les socialistes prennent acte de l'adoption de certaines dispositions renforçant la capacité de contrôle du Parlement (sur les interventions des forces armées ou encore dans l'évaluation des politiques publiques par l'assistance de la Cour des comptes), favorisant la participation citoyenne (possibilité pour les justiciables de saisir le Conseil constitutionnel). Pour autant, beaucoup reste encore à faire pour que cette réforme mérite de s'appeler modernisation des institutions. En effet, force est de constater qu'à l'issue de la première lecture, le compte n'y est pas pour permettre un véritable rééquilibrage des pouvoirs et un renforcement des droits du Parlement.

Les députés socialistes ont voté contre les dispositions qui renforçaient les pouvoirs du Président de la République ou ne les limitaient qu'en apparence. Tel est le cas de la possibilité pour le Président de la République de venir s'exprimer devant le Parlement réuni en Congrès, le veto d'apparence exercé par le Parlement sur les nominations du Président de la République ou encore l'encadrement insuffisant des pouvoirs exceptionnels du Président de la République alors que les députés socialistes réclamaient la suppression pure et simple de l'article 16. Il est à déplorer par ailleurs que notre proposition visant à prendre en compte le temps de parole du Président de la République dans le décompte des temps d'antenne du pouvoir exécutif ait été rejetée. Il s'agit pourtant d'une évidence démocratique rendue plus nécessaire encore par la pra-

tique présidentielle actuelle.

Sur le Parlement et les droits de l'opposition, aucune des avancées proposées par les députés socialistes pour l'introduction d'une dose de proportionnelle aux élections législatives et pour une réforme du mode de scrutin sénatorial n'a été obtenue. Le Sénat ne peut rester la seule assemblée politique où l'alternance est interdite. A ce stade, la majorité UMP du Sénat a choisi de verrouiller le système actuel, rendant même impossible, sans son consentement toute évolution ultérieure ! La proposition des députés socialistes de créer les conditions d'indépendance de la commission pour le redécoupage des circonscriptions n'a pas été retenue.

Par ailleurs, nous avons regretté le rééquilibrage insuffisant des pouvoirs du Gouvernement et du Parlement en matière de fixation de l'ordre du jour des assemblées, le Gouvernement continuant de bénéficier d'une large maîtrise de la fixation de l'ordre du jour, l'ordre du jour réservé aux assemblées bénéficiant presque exclusivement à la majorité parlementaire et l'opposition continuant d'être réduite à la portion congrue dans son expression et ses initiatives.

Si les dispositions relatives à la procédure législative et destinées à améliorer la qualité des lois vont plutôt dans le bon sens, celles relatives à l'exercice du droit d'amendement menacent l'effectivité de ce droit (limitation du temps de discussion). La possibilité donnée aux Présidents des Assemblées d'opposer l'irrecevabilité sur des amendements intervenant dans le domaine réglementaire renforce cette menace, notamment pour l'opposition.

Enfin, il convient de constater la limitation d'affichage de l'article 49 alinéa 3 puisque son usage sera possible au-delà des projets de lois de finances et projets de loi de financement de la sécurité sociale pour un autre projet ou proposition de loi par session.

Ce qui ne changera donc rien à la pratique actuelle.

Sur le CSM, les députés socialistes se sont opposés à l'amendement du Gouvernement finalement adopté modifiant la composition et le rôle du CSM. Cet amendement se distingue nettement de celui défendu par les députés socialistes qui exigeaient que chaque formation du CSM soit composée de manière paritaire, que chaque formation élise en son sein son président, et qu'elles disposent de compétences étendues en matière de nominations et de sanctions disciplinaires. Un amendement socialiste prévoyait également que le CSM puisse rendre des avis publics. La version adoptée consacre des compositions déséquilibrées (7 magistrats et 8 non magistrats), désigne d'office les présidents de chacune des formations, et réduit les compétences et pouvoirs de ces formations afin d'assurer au Gouvernement la maîtrise des nominations les plus sensibles.

Sur la rénovation de notre démocratie, deux propositions fondamentales pour les députés socialistes n'ont pas été retenues. Il s'agit d'une part, de l'interdiction du cumul de la fonction de membre du Gouvernement avec un mandat électif et de l'interdiction du cumul du mandat de parlementaire avec un autre mandat électif et, d'autre part, de l'instauration du droit de vote et d'éligibilité aux élections locales des étrangers non ressortissants de l'Union européenne régulièrement établis sur le territoire.

Sur le référendum obligatoire pour l'adhésion de la Turquie : la disposition qui oblige, sans viser explicitement le cas de la Turquie, le Président de la République à organiser un référendum sur l'adhésion du pays lorsque la population de l'État candidat à l'adhésion représente plus de 5% de la population européenne, est inacceptable car stigmatisante.